

Les entreprises & collectivités mobilisées autour de la protection de l'eau

(programme Arve Pure)

VISITE DES TRAVAUX DE L'ENTREPRISE SAT MONT-BLANC

Le 23 avril 2024 la Communauté de Communes Pays du Mont Blanc, avec la collaboration du SM3A, a réuni 2 entreprises, 4 Centres Techniques Municipaux des 10 communes du territoire, le SNDEC et 3 collectivités de la vallée de l'Arve afin de :

- Expliquer les aides financières auxquelles ils peuvent prétendre grâce au dispositif d'aides ARVE PURE 2022.
- Présenter des travaux financés de mise en conformité d'aires de lavage, de distribution de carburant et de stockage des déchets
- Informer sur les solutions pour réduire l'impact des rejets de micropolluants avec un focus sur les séparateurs à hydrocarbures

Les intervenants :

- Jean-Marc PEILLEX, Président de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc, Maire de la commune de Saint-Gervais,
- Vincent PELLENARD, Président de l'entreprise SAT Mont-Blanc,
- Alain ROGER, Vice-président du SM3A, adjoint à la mairie de Passy,
- Liana REUILLY, SM3A, coordinatrice du dispositif Arve Pure.
- Philippe ISRAEL, chargé d'opération Arve Pure de la CCPMB,



Arve Pure depuis 2009 :

+ de 1 500 diagnostics
d'entreprises

521 projets de réduction de rejets
toxiques subventionnés

Un montant total de 40 M d'€,
financés par l'agence de l'eau à
hauteur de 21 M d'€.

ARVE PURE : Des aides allouées par l'agence de l'eau dans la lutte contre les micropolluants

UN ENJEU POUR LA VALLÉE DE L'ARVE...

Arve Pure est une opération collective initiée en 2009, suite au constat de mauvaise qualité de l'Arve dûe de la présence de métaux lourds issus des activités industrielles et artisanales.

Ce dispositif permet d'accompagner techniquement et financièrement les entreprises et les services techniques des collectivités ayant des projets de réductions de leurs rejets de micropolluants (métaux, hydrocarbures, solvants, détergents, pesticides...) dans les eaux (réseaux d'assainissement / eaux pluviales et milieux aquatiques).

Depuis 2009, la lutte contre les rejets chargés en micropolluants a été soutenue financièrement par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse avec le lancement de 3 opérations collectives successives : Arve Pure 2012, 2018 et 2022.

Validée en juin 2019 dans le cadre du Contrat Global du bassin versant de l'Arve, Arve Pure 2022 réunit 11 signataires, qui par ce biais disposent d'une enveloppe de 7 Millions d'euros apportée par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour financer des postes d'animation et les projets d'investissement des entreprises et Centres techniques Municipaux des collectivités.





Les signataires sont :

- Le SM3A (Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses affluents) en tant que coordinateur du contrat.
- Le Syndicat National du Décolletage (SNDEC) en tant que partenaire des entreprises du décolletage et de sa sous-traitance.
- Les collectivités territoriales opérationnelles :
 - Communauté de Communes du Pays Rochois (CCPR),
 - Communauté de Communes Faucigny Glières (CCFG),
 - Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes (2CCAM),
 - Annemasse - les Voirons - Agglomération (AA),
 - Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont Blanc (CCVCMB),
 - Communauté de Communes du Pays du Mont Blanc (CCPMB),
 - Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe (SRB),
 - Communauté de communes des Montagnes du Giffre (CCMG),
 - Communauté de Communes du Genevois (CCG)

... ET UN OBJECTIF POUR LES ENTREPRISES ET LES COLLECTIVITÉS.

Aujourd'hui la réduction des rejets chargés de substances dangereuses est un objectif commun à toutes les entreprises et les collectivités.

Des exemples d'actions mises en place :

- Conformité des réseaux d'assainissement
- Conformité des aires de lavages et de distribution de carburant
- Achat de fontaines de dégraissage et installation de systèmes de traitement
- Achat de bacs de rétention de produits et déchets dangereux et de kits antipollution
- Couverture des zones de stockage de déchets et/ou de produits dangereux

JUSQU'AU MOIS DE JUIN 2024 POUR CONCENTRER LES EFFORTS.

L'agence de l'eau RMC a décidé de prolonger les aides aux entreprises du territoire de la CCPMB jusqu'au 30 juin 2024. Il s'agit ce jour de rappeler les enjeux, ainsi que la chance pour le territoire de bénéficier d'un tel dispositif et de mobiliser l'ensemble des partenaires pour avancer dans cette opération.

-> Une opportunité unique pour les entreprises de financer leurs propres travaux visant la réduction des rejets polluants (jusqu'à 70% d'aides).

C'est au final une opération au bénéfice de tous les habitants du territoire !

